

**COMMUNE d'AUSSAC-VADALLE  
CHARENTE**

**NOTE DE SERVICE 005/97**

**Objet : Fiche de poste de l'agent affecté à la voirie**

**Définition du poste :** L'agent est chargé de :

- la réalisation des travaux définis par le coordonnateur (entretien de la voirie communale, du cimetière, des bâtiments communaux...),
- d'appliquer les règles de sécurité individuelles et collectives exigées par le coordonnateur,
- l'entretien et le bon fonctionnement des matériels et outillages de la Commune.

**Lieu de travail :** le lieu d'embauche est l'atelier communal. Dans le cas de travaux se déroulant sur des sites communaux précis, pour une durée importante et après accord du maire, l'embauche se fera sur le site concerné.

**Lien hiérarchique :** Le coordonnateur dans un premier temps. S'il y a lieu Le maire, et les adjoints dans le cadre de leur délégation.

**Compte-rendu :** L'agent rend compte systématiquement des travaux réalisés au coordonnateur.

En cas de besoin, l'agent saisi Monsieur Le Maire ou l'adjoint concerné pour l'informer de difficultés particulières l'empêchant d'assurer sa fonction.

Vadalle, le 1 août 1997  
Le Maire,  
Gérard LIOT



---

**MAIRIE d'AUSSAC-VADALLE**

16560 Aussac-Vadalle

Téléphone: 45 20 61 60

Télécopie: 45 20 76 36